



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
DU 16 février 2022
(Au Bo'Resto - Borex)**

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Michel Nançoz, Président, qui souhaite la bienvenue à la Municipalité, représentée par Messieurs Christophe Gabriel, Christian Graf, Harold Koeneman, Jean-Christophe Muller et Didier Zumbach, à Madame Mélanie Pernet Greffe, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens présents.

Sont excusés : Mesdames Claire Gabriel, Nadine Graf, Meghan Herzog, Verena Jaquier, Catherine Nançoz et Marie-Eve Varela ainsi que Messieurs Ivar Imobersteg, Franck Janura, Stephen Long et Rory Macmillan.

Le Président constate que l'Assemblée a été convoquée conformément aux exigences légales et nomme Mesdames Madeleine RoCHAT et Julie Tompkins-Wagner en tant que scrutatrices.

L'Ordre du Jour a été accepté par l'Assemblée à l'unanimité, soit :

- 1) Appel
- 2) Assermentations
- 3) Adoption du PV du 23 novembre 2021
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Préavis 06/2022 - Législature 2021-2026 - concernant l'Aménagement de la Salle Communale – objet traité par la Commission de Gestion & Finances – rapporteuse Mme Monique Berney, et la Commission Ad-hoc – rapporteuse Mme Julie Tompkins-Wagner
- 6) Divers et propositions individuelles

1) Appel

Il est procédé à l'appel des 30 membres assermentés dont 16 répondent présents.

2) Assermentations

Est assermenté Monsieur Edwin RoCHAT.

3) Adoption du PV du 23 novembre 2021

Aucune lecture du procès-verbal du Conseil du 23 novembre 2021 n'est demandée.

Monsieur Roger Graf signale une erreur sous le point 7). Il s'agit du bureau Bovard & Fritsche et non Frisch. Le procès-verbal sera corrigé dans ce sens.

A défaut d'autres remarques ou questions, le procès-verbal est adopté à main levée avec 16 oui et une abstention.

4) Communications de la Municipalité

Le Greffe Municipal sera fermé du 25 au 27 mai 2022 (réouverture le lundi 30 mai 2022) ainsi que du 04 au 15 juillet 2022 (réouverture le lundi 18 juillet 2022).

L'éclairage public du Chemin Sous-le-Village à la Route de Borex est en panne depuis fin janvier. L'origine a été trouvée et sera réparée au plus vite. La Municipalité remercie les habitants concernés pour leur compréhension.

La Municipalité a signé, courant décembre 2021, une convention avec la Commune de Borex concernant le salage et le déneigement des routes et chemins publics de notre Commune.

Les prochains conseils généraux auront lieu, normalement dans la nouvelle salle communale, les mardis 28 juin 2022, 27 septembre 2022 et 29 novembre 2022.

Les travaux des Bâtiments Le Viez 1 et 2 avancent bien et sont prévus dans les temps. Les locataires du Bâtiment 1 devraient aménager dès le 01 mars 2022 et du Bâtiment 2 dès le 01 avril 2022.

5) Préavis 06/2022 - Législature 2021-2026 - concernant l'aménagement de la Salle Communale – objet traité par la Commission de Gestion & Finances – rapporteuse Mme Monique Berney, et la Commission Ad-hoc – rapporteuse Mme Julie Tompkins-Wagner

La parole est donnée au Municipal en charge, Monsieur Jean-Christophe Muller. Il rappelle la volonté populaire d'avoir une salle communale moderne qui pourra être un centre de rencontre pour les habitants et améliorer la cohésion.

La Municipalité s'est basée pour son étude sur les besoins de la population et sur ses visites de salles communales d'autres communes. Ceci a permis de proposer l'aménagement d'une salle accueillante et lumineuse (env. 116m²) avec une petite terrasse (env. 50m²), un stockage au sous-sol (30m²), un abri PC (53m²), un équipement à utilisation multiple, et un parking avec 2 bornes électriques, des places visiteurs et une place handicap.

Par souci de confort/aisance la salle sera limitée à 80 personnes et équipée en fonction.

Pour rappel, la cuisine sera équipée avec du matériel semi-professionnel, un maximum de rangement et un plan en inox. Des rails sont fixés au plafond pour les luminaires et la suspension de tableaux, le mur côté lac est induit d'une peinture spéciale permettant la projection.

Les entreprises retenues représentent le meilleur rapport qualité/prix et les prix ont été négociés au plus juste.

Trois règlements de location sont en préparation (pour l'utilisation de la salle, pour l'utilisation de l'audiovisuel, pour l'utilisation de la cuisine et de la vaisselle).

L'entretien de la salle sera confié au couple qui est déjà engagé par Cité Derrière pour l'entretien des deux bâtiments et qui habite sur place.

Monsieur Jean-Christophe Muller souligne une nouvelle fois l'excellente collaboration avec Cité Derrière.

Madame Monique Berney, rapporteuse de la Commission Gestion & Finances donne lecture de son rapport.

Madame Julie Tompkins-Wagner, rapporteuse de la Commission Ad-hoc donne lecture de son rapport.

Le Président donne la parole aux conseillers. Monsieur Albert Güller relève que le préavis concerne un investissement. Ce dernier est-il comptabilisé sur l'année courante ou porté à l'actif du bilan pour être amorti sur 5 ans comme il est fait d'usage pour un investissement ? Monsieur Christophe Gabriel propose de vérifier auprès de la Fiduciaire à savoir quelle serait la meilleure solution. Il rappelle toutefois qu'un emprunt ne sera pas nécessaire étant donné que l'argent est disponible. A suivre.

A défaut de questions, le préavis 06/2022 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée avec 16 oui et une abstention.

6) Divers et propositions individuelles

Le Président, Monsieur Michel Nançoz, informe qu'une nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) est en vigueur depuis le 01 janvier 2022.

Dorénavant tout conseiller absent deux fois de suite sans excuse valable sera considéré comme démissionnaire. Il est donc important d'assister ou de s'excuser.

Dorénavant le bureau de vote sera ouvert de 10h00-11h00.

Dorénavant la convocation au conseil et son dossier ne peuvent être envoyés par courriel que si la personne intéressée en a fait la demande par écrit auprès du secrétariat du bureau. La secrétaire a établi une liste dans ce sens et la fait circuler auprès de l'Assemblée.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa présence et la Municipalité et les Commissions pour leur travail.

A défaut d'autres questions, remarques ou propositions, le Président lève la séance à 20h45.

POUR LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président
Michel Nançoz

La Secrétaire
Monique Berney